

Les personnels du collège Paul Painlevé
107 route d'Aulnay
93270 Sevrans

S/C de A Monsieur Auverlot, Recteur d'Académie
Principal du collège Paul Painlevé

Sevrans, vendredi 6 novembre 2020

Monsieur le Recteur,

Cela fait maintenant quatre jours que les personnels du collège sont en droit de retrait pour assurer la reprise des cours dans des conditions sanitaires garantissant la sécurité et la sérénité de chacun.e. Le protocole présenté par la direction du collège ne nous semble pas de nature à protéger la santé des personnels, des élèves et de leurs familles, dans la mesure où il s'inscrit dans le cadre de directives qui excluent d'emblée les seules mesures réellement efficaces au nom de la volonté de maintenir le fonctionnement habituel des établissements en niant la gravité de la situation sanitaire.

En effet, le protocole du 29 octobre 2020 préconise notamment l'aération des salles "au minimum toutes les deux heures, pendant la récréation durant 15 minutes" ainsi que la distanciation physique d'un mètre "quand elle est possible". Cependant, les risques d'aérosolisation augmentent avec le nombre d'élèves par salle : avec 24 élèves, 15 minutes toutes les deux heures, qui sont de l'aveu même du protocole un "minimum", ne suffiront pas. Jusqu'à quelle température faudra-t-il descendre ? Qui peut imaginer un cours dans une salle à 14°C (température d'une salle après 15 minutes d'aération le 05/11) voire beaucoup moins quand l'hiver aura commencé ? Avec douze tables de deux élèves par salle, la distanciation latérale est impossible en effectif total. De plus, en l'absence de fourniture régulière de masques aux élèves par l'Education Nationale, comment garantir leur efficacité alors que ceux-ci sont parfois trop grands ou portés plusieurs jours ? Dans un milieu social défavorisé, le coût et l'entretien des masques sont un obstacle pour les familles. Nous ne pouvons nous résoudre à travailler avec nos élèves dans un environnement dans lequel la sécurité sanitaire n'est assurée que "dans la mesure du possible".

C'est pourquoi nous exerçons notre droit de retrait. Depuis mardi, nous élaborons collectivement et en concertation avec les élus des parents un amendement au protocole sanitaire de la direction du collège permettant un effectif réduit dans les salles de classe. Adapté à la situation sanitaire et au contexte local, ce protocole est à même de garantir la sécurité des membres de la communauté éducative et la continuité pédagogique en articulant travail en classe et travail à la maison. Il permet la présence de chaque élève chaque jour au collège et la continuité de la demi-pension. La concertation a aussi permis de mettre en place un protocole pédagogique accompagnant le protocole sanitaire. Au cours de cette concertation, des outils communs à l'ensemble de l'équipe éducative ont été développés afin de mieux gérer le travail personnel des élèves à domicile, tout en les aidant à développer leur autonomie.

Nous sommes animés par la volonté d'éviter à tout prix une fermeture de notre établissement qui résulterait de la dégradation sanitaire actuelle. Cette volonté est d'autant plus forte que nous avons, en tant qu'éducateurs, vécu de manière douloureuse le premier confinement qui a mené à un décrochage des élèves en situation de précarité, accru les difficultés sociales et alimentaires des familles ainsi que les violences familiales, et qui a été marqué par le décès de plusieurs proches d'élèves. Avant les vacances de la Toussaint sept personnels de l'établissement étaient positifs à la COVID-19, sans compter les nombreux cas contacts en éviction. Qu'en sera-t-il dans les jours et semaines à venir, sans mesures fortes de protection dans le contexte d'une circulation accrue et croissante du virus ?

De plus, avec quatre agents absents car personnels à risque, il est matériellement impossible de mener de front les tâches de désinfection liées à l'application du protocole et les tâches habituelles de nettoyage et d'entretien du collège sans une surcharge considérable de travail. Faudra-t-il arbitrer entre le respect du protocole, la propreté du collège et les conditions de travail des agents ? Nous n'osons l'imaginer.

Pour toutes ces raisons nous demandons l'acceptation et la mise en place de ce protocole pédagogique dès que possible, la garantie que le nombre d'agents suffisant sera présents au collège pour assurer le respect du protocole sans surcharge de travail, la fourniture régulière de masques aux élèves ou la mise en place d'un service de lavage. Comme toujours nous sommes déterminés à agir pour le bien et la sécurité de nos élèves et des personnels de l'établissement.

Nous vous prions de recevoir l'assurance de notre profond attachement aux valeurs du service public d'éducation,

Les personnels du collège Paul Painlevé.